

Certificat de conformité

Exception Novel Food - Tisane au chanvre

historique de consommation prouvée avant 1997

Les produits relevant de ce certificat de conformité sont exclusivement des infusions à boire après préparation (infusion traditionnelle).

- Hemeka La Nocturne (vrac 35g et infusettes)
- Hemeka La relaxante (vrac 35g et infusettes)
- Hemeka La Digestive (vrac 35g)
- Hemeka La Détox (vrac 35g)
- Hemeka La périodique (vrac 35g)
- Hemeka 100% chanvre (vrac 30g)

Après avoir fait chauffer de l'eau à une température de 80 à 100°, il faut ajouter 1 à 2 cuillères à café dans un infuseur pendant le temps mentionné sur l'emballage du produit. Les complexes de plantes utilisés sont exclusivement destinés à l'alimentation humaine sous forme liquide après infusion dans de l'eau. Il est formellement interdit de consommer ces produits alimentaires d'une autre manière.

Remarque spécifique sur le chanvre (*Cannabis sativa* L)

Le chanvre utilisé dans l'ensemble des produits est issu de l'agriculture biologique. Le chanvre utilisé est issu exclusivement des variétés répertoriées dans le «catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles» et utilise des semences certifiées conformément à la directive 2002/57/CE du Conseil.

Seules les feuilles de *Cannabis sativa* L sont utilisées dans la fabrication ; les sommités fleuries sont expressément exclues. Aucun ajout de cannabinoïdes n'est réalisé.

Informations relatives au stockage et à la conservation

Date limite de consommation : 24 à 30 mois

Précaution : Conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité

Déclaration conforme et sincère.
Pour SAS Hemeka, son président,
M. SPRUNCK Davy

